

L'édito du Conseil Municipal

L'enquête publique concernant le projet éolien a débuté le 17 septembre. Dans ce cadre, les habitants ainsi que les conseils municipaux des villages se situant dans un rayon de 6 km autour du futur site sont invités à se prononcer.

C'est à l'unanimité que le Conseil municipal de Nancray a voté favorablement un avis positif sur ce projet participatif.

Les conseillers en sont arrivés là car c'est un processus remarquable qui a été mis en place depuis 4 ans. L'information et les discussions ont toujours été au cœur de la démarche. Plusieurs réunions préparatoires nous ont permis de nous faire un avis solide. Nous insistons, il y avait des doutes et des débats au début.

Des phases de concertation des habitants ont été organisées avant de lancer les études officielles et avant d'autoriser le dépôt du dossier à la Préfecture. Elles ont conforté les élus car le nombre d'oppositions exprimées a toujours été faible par rapport à la masse de la population consultée.

Le projet est à la fois local et participatif, nos attentes ont été satisfaites pour des retombées positives qui profiteront au territoire.

Nous précisons que les recettes attendues sont vitales pour notre village. Nous entendons parfois parler de la Commune comme si c'était quelque chose d'abstrait, quelque chose qui serait étranger à la personne qui s'exprime. Mais n'oublions pas que la Commune représente cette structure dans laquelle nous partageons des espaces de vie et des services publics. Ce sont eux qui participent grandement à sa réelle attractivité.

Quelques exemples pour illustrer le propos : Comment imaginer notre bourg sans un service périscolaire ? Comment le faire vivre sans se soucier de l'entretien de son patrimoine bâti ou forestier ? Comment le rendre vivant sans espaces associatifs, sportifs ?

.../...

Cet ensemble a un coût, donc un besoin incontournable de financement. Le devoir du conseil municipal est d'en assurer la pérennité sans peser lourdement sur la fiscalité.

De plus, nous savons tous et toutes que la production d'énergie verte est devenue incontournable pour lutter contre le dérèglement climatique.

Faut-il encore convaincre dans ce domaine, à l'heure où des incendies ravagent régulièrement de nombreux pays ? Faut-il ignorer les sécheresses, les inondations et autres phénomènes climatiques qui se multiplient chaque année et bouleversent des vies ? Est-ce si difficile de faire des efforts et d'accepter de participer au changement inévitable ?

Au regard des enjeux : est-ce inconcevable de penser à l'avenir de nos enfants, petits-enfants et autres générations à venir, autrement qu'avec la seule considération paysagère ?

De nombreuses études menées par des cabinets indépendants attestent que ce projet a un très faible impact environnemental. Son éloignement des habitations est une garantie contre les gênes qui peuvent être craintes. Les avantages qu'il peut apporter sont largement supérieurs à ses potentiels inconvénients.

C'est au regard de tout ce qui vient d'être décrit, et au nom de **l'intérêt général** que votre Conseil municipal mène et soutient ce projet.

Il est facile de faire de la désinformation en avançant des arguments infondés, en jouant sur l'émotionnel et les peurs d'hypothétiques maladies ou autres craintes de destruction de l'environnement.

Nous préférons vous inviter à consulter le dossier d'enquête publique pour vous forger **votre propre avis** de manière éclairée. Il peut paraître énorme et peu accessible mais les documents numéro **6** et **7** sont des **résumés non techniques** qui sont tout à fait accessibles et compréhensibles.

Le Conseil municipal dans son ensemble !

Conseil municipal du 19 septembre 2024

Présent-e-s : Mmes et MM. Philippe BRECHENMACHER – Sylvie CATTET – Vincent FIÉTIER – Annette GIRARDCLOS – Aline GUY-CHAUVILLE – Stéphane HAEHNEL – Patrick JEHL – Barbara KURTZMANN – François MOREL – Guy RENOUD – Stéphane SAUCE – Bettina TROUDE – Esther VOUILLOT

Secrétaire de séance : M. Stéphane SAUCE

Absences excusées : MM. David BOURDIER – Fabien MULIN

Pouvoir : M. David BOURDIER à M. Vincent FIÉTIER
M. Fabien MULIN à M. Philippe BRECHENMACHER

Avis du Conseil municipal sur les demandes d'autorisation environnementale pour le projet de parc éolien Nancr'éole sur la commune de Nancray, dans le cadre de l'enquête publique :

M. Le Maire expose au Conseil municipal que, dans le cadre de l'enquête publique pour le parc éolien Nancr'éole organisée du 17 septembre 2024 au 18 octobre 2024, le conseil municipal est appelé à formuler un avis sur le projet.

Le Conseil municipal a attentivement étudié ce projet durant plusieurs années (réunions de travail, commissions et séances du Conseil municipal). Après ces heures de réflexion et d'examen des études réalisées, il estime qu'il est suffisamment informé pour se prononcer.

Le Conseil municipal donne un avis favorable au projet éolien Nancr'éole.

Unanimité

Comité consultatif « gestion de la forêt » :

M. Alain JOLY a fait part de son souhait d'intégrer le comité consultatif. Il s'investit déjà dans la gestion de la forêt communale avec d'autres bénévoles. Mme Sylvie CATTET se retire de cette commission.

Unanimité

Coupes de bois de l'année 2025 :

La forêt communale, d'une surface de 674 hectares, est régie par le régime forestier. Elle est gérée par l'ONF, sous le contrôle du Conseil municipal. Tous les ans, l'ONF conseille la Commune pour les coupes de bois à venir.

Unanimité

Département du Doubs – Fonds d'aide aux accédants en difficulté (F.A.A.D.) :

Le FAAD est un soutien aux accédants à la propriété en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier par un accompagnement social et, parfois, par une aide financière. Si elle le souhaite, la Commune peut participer à ce fonds à hauteur de 0,30 €/habitant, soit 394,80 €.

Le Conseil municipal accepte de participer au FAAD.

Unanimité

Département du Doubs – Fonds de solidarité pour le logement (F.S.L.) :

Le FSL a pour objectif d'aider les ménages ayant de faibles revenus à accéder ou à se maintenir dans un logement décent qui dispose d'eau et d'énergie. La Commune peut participer à ce fonds à hauteur de 0,61 €/habitant, soit 802,76 €.

Le Conseil municipal accepte de participer au F.S.L.

Unanimité

Personnel communal – Suppression et création d'un poste suite à l'inscription sur liste d'aptitude et actualisation du tableau des effectifs :

Un agent, actuellement rédacteur a réussi un concours administratif. Il convient de :

- Créer un poste relevant du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe avec une durée hebdomadaire de 23 h00,
- Supprimer un poste relevant du grade de rédacteur avec une durée hebdomadaire de 23h00.

L'agent sera nommé rédacteur principal de 2^{ème} classe à partir de janvier 2025.

Unanimité

Modification du périmètre du site Natura 2000 « Moyenne vallée du Doubs » :

Il est proposé d'étendre la zone Natura 2000 « Moyenne vallée du Doubs ». A Nancray, cela concerne la forêt, principalement située à « La Côte ». Ce classement permettra de protéger davantage la faune et la flore.

Unanimité

Forum des associations

Encore une belle réussite !

Les représentants des 17 associations présentes et les nombreux visiteurs qui se sont régulièrement succédés au fil de l'eau sont tous ravis.

A cette occasion, la Commune a pu distribuer **133** de Cartes Avantages Jeunes

Inscription Affouage 2024-2025

Comme chaque année, la Commune propose, à ceux qui le souhaitent, la possibilité d'exploiter une parcelle de bois dans la forêt communale ou de se faire livrer du bois à domicile. Pour cela, veuillez remplir le bulletin d'inscription ci-dessous et le déposer au secrétariat de mairie **au plus tard pour le 31 octobre.**

NOM - Prénom :

.....

Adresse :

25360 Nancray

Téléphone :

Si possible adresse mail :

.....

Demande son inscription pour :

Lot à couper :

Stères livrés à domicile : 5 stères

10 stères

ATTENTION :

Pour les lots à couper, comme l'année dernière, la taxe d'affouage sera exigée le jour du tirage des lots de taillis à une date fixée ultérieurement.

Chèques libellés à l'ordre du Trésor public.

Présenter également une attestation d'assurance pour les demandes de lots à couper.

Précarité énergétique ?

Factures d'énergie élevées et petits revenus

SLIME (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie) intervient gratuitement chez vous : diagnostic, conseils, rapport à destination du propriétaire, petits aménagements pour améliorer le logement.

Contact : slime@besancon.fr

Tél. : 03.81.61.50.49

La vie associative et autres activités



SUR LES SENTIERS DU PLATEAU **1 Place de la Mairie** **25360 Nancray**

Le but du club de marche est d'organiser des randonnées sous toutes ses formes (pédestre, raquette, marche d'orientation...etc.) et culturelles.

Les randonnées pédestres sont programmées chaque vendredi après-midi et une fois par mois en général, une sortie à la journée pendant la belle saison. Les adhérents sont informés du programme par mail (heure et lieu de départ, distance, dénivelé et particularités éventuelles) et ceux qui désirent participer s'inscrivent sur internet. La longueur des marches varie entre 10 et 14kms.

Le club organise également des séjours de randonnées sur 2 jours ou plus, avec nuitées (exemples de sorties : Les Mille-Etangs, l'Alsace Vosgienne, la Corrèze, Annecy, Sanary-Sur-Mer et dernièrement l'Ardèche).

Le club compte 40 adhérents, la moyenne du nombre des marcheurs par sortie se situe entre 10 à 15 personnes.

Pour tout autre renseignement n'hésitez pas à prendre contact par mail à l'adresse suivante :

tripardjm@gmail.com ou au 07 81 29 34 29



Bibliothèque
de NANCRAY

Un automne riche en événements à la bibliothèque

📖 Le samedi 12 Octobre,
Rencontre-Dédicace avec
Natalia Clément-Demange



📖 A NE PAS MANQUER !
Musée Numérique gratuit
et ouvert à tous en Novembre

Actualités à suivre sur le site de la commune de Nançray :

Inauguration, visites numériques à thème lors des
permanences, casques de réalité virtuelle...

Rendez-vous à la bibliothèque
DU 4 AU 23 NOVEMBRE 2024
Horaires d'ouvertures exceptionnels

Venez jouer aux JEUX DE SOCIÉTÉ Pour Petits et Grands !!! NOUVEAUTÉ CETTE ANNÉE



5 EUROS La partie
+1CRÊPE ou GAUFRE OFFERTE

Inscription: 06 98 63 91 30

DIMANCHE 20 OCTOBRE

de 14h à 18h *Entrée gratuite*

SALLE « Espace Du Vaizot »



CLUB ACTIVITES LOISIRS NANCRAY

Quel que soit votre âge, le CALN vous propose des activités de détente adaptées tout au long de l'année. En plus des trois activités régulières décrites ci-dessous, nous organisons des sorties, repas ou autres rencontres avec les autres clubs de notre secteur.

LES JEUX : chaque jeudi après-midi, vous pouvez nous retrouver à partir de 14h00 pour des jeux à la salle des associations, mise à disposition par la commune. Il s'agit de l'activité « socle » de notre association que nous souhaitons maintenir car elle permet aux plus anciens de se retrouver pour un moment d'échange et de convivialité.

Contact :
Marie-Claude Gautherot au 06 87 33 39 18

LA RANDONNÉE : chaque lundi après-midi nous vous donnons rendez-vous pour la traditionnelle randonnée pédestre qui varie entre 5 et 10 kilomètres.

Contact :
Chantal Robert au 06 70 00 55 71

LA PÉTANQUE : vous pouvez venir rejoindre la quinzaine de passionnés pour pratiquer votre sport favori sur le boulo-drome chaque mardi et jeudi après-midi. Le rendez-vous est fixé à 14h30.

Contact :
Jean-Pierre Martin au 06 7761 01 01

La cotisation annuelle est fixée à 17 €.

Le Président, Jean-Pierre MARTIN